

Santé publique

9 Février 2010

Antennes-relais : le renforcement de l'information destinée aux professionnels de santé et aux élus locaux constituera une «priorité de travail dans les mois prochains»

Le comité de suivi de la table ronde «Radiofréquences, santé, environnement» s'est réuni en fin de semaine dernière, à la suite de la table ronde «Radiofréquences, santé, environnement» organisée au printemps 2009 ("Grenelle des ondes").

Rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, plusieurs groupes de travail thématiques ont été constitués en vue d'approfondir les orientations prises par le gouvernement à l'issue des débats.

Selon un communiqué du ministère de l'Ecologie, les travaux menés par ces différents groupes ont fait l'objet, le 5 février, de points d'étapes auprès d'un comité de suivi, rassemblant les mêmes parties prenantes, sous la conduite du professeur Jean-François Girard, président de la table ronde puis du comité de suivi.

Les avancées et points de situation présentés concernaient : «- les dispositions législatives actuellement portées par la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, en cours d'examen parlementaire et qui devrait être adoptée au cours de l'année 2010 ;

- l'organisation de la recherche sur les effets sanitaires des radiofréquences dans une nouvelle configuration qui prendra la suite des travaux conduits par la Fondation Santé et Radiofréquences ;
- la rénovation du dispositif de contrôle de l'exposition du public ;
- les options envisageables de financement des contrôles des expositions et de la recherche ;
- le renforcement de l'information destinée au grand public et à des publics plus spécifiques tels que les professionnels de santé ou les élus locaux, qui constituera une priorité de travail dans les mois prochains. A ce titre, un état d'avancement du projet de portail interministériel d'information du public a été présenté ; un point de situation des travaux et concertations concernant les expérimentations sur les niveaux d'exposition du public, d'une part, et les modalités de concertation locale, d'autre part, a été effectué par le député François Brottes, président du comité opérationnel dédié à cet effet.»